

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement résiduel SH-2020-492-1 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'ajouter des dispositions particulières applicables aux habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales et de modifier certaines dispositions relatives aux cases de stationnement, aux allées d'accès et aux règles d'exception relatives aux marges (tous les districts)	15 mars 2021 24 mars 2021

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 24 mars 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert